

## **L'Afrique de l'Ouest face à la crise énergétique dans le monde**

**Dr. Bountouraby YATTARA<sup>1</sup>**

### **Introduction**

Les avis sont unanimes : la pandémie de Covid-19, d'une violence sans précédent, a eu des conséquences énormes à travers le monde, notamment sur les plans sanitaire, social, économique et énergétique. Les effets de la crise sont principalement ressentis dans les pays industrialisés, les pays en développement étant touchés dans une moindre mesure<sup>2</sup>. Cependant, si les États africains n'ont pas été aussi atteints que les pays occidentaux sur le plan sanitaire, ils le sont néanmoins à plus d'un titre, d'autant que leurs économies sont particulièrement dépendantes des pays plus gravement touchés par la crise.

À la crise sanitaire s'est ajoutée la guerre en Ukraine. Les économies, notamment européennes, déjà fragilisées par la crise sanitaire, ont alors connu une crise énergétique sans précédent<sup>3</sup>, qui a provoqué la réduction drastique, voire, dans certains cas, l'arrêt de la fourniture de pétrole et de gaz. Cette crise s'est traduite par une augmentation du prix du gaz, du pétrole et du charbon à travers le monde<sup>4</sup>, liée notamment à la hausse du prix des énergies fossiles et des taxes de pollution des centrales. Les pays en développement sont aussi touchés par cette crise énergétique.

Les conséquences de la crise climatique sont également subies par les pays africains, qui se trouvent confrontés à la sécheresse, au réchauffement et à l'assèchement des cours d'eau, en dépit de leur faible contribution aux émissions de dioxyde de carbone et de gaz. Le potentiel en énergies renouvelables de ce continent est pourtant relevé par les spécialistes et les décideurs africains, malgré des difficultés de financement<sup>5</sup>.

Dans ce contexte, il apparaît important que les pays de l'Afrique subsaharienne tirent rapidement les leçons des conséquences de ces crises et des fragilités qu'elles révèlent, en

---

<sup>1</sup> Docteure en Droit Public obtenu à l'Université de Besançon, Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg et de l'Université de Conakry.

<sup>2</sup> Cette différence de perception peut être aussi liée au fait que les outils et informations relatifs aux données économiques sont moins développés et connaissent une moindre audience dans la plupart des pays en développement.

<sup>3</sup> L'Agence internationale de l'énergie (AIE) la qualifie de « première crise énergétique mondiale ». Voir <https://www.google.com/amp/s/www.bbc.afrique/monde-63426156.amp>, consulté le 21 novembre 2022.

<sup>4</sup> Les estimations de l'Agence internationale de l'énergie indiquent que le « prix du gaz a bondi de 335 % depuis le début de la crise. Celui de l'électricité a été multiplié par cinq ».

<sup>5</sup> Cette situation a été rappelée par exemple par le président kényan lors du 1<sup>er</sup> sommet africain à Nairobi (Kenya) du 4 au 6 septembre 2023.

particulier en ce qui concerne le développement de leurs investissements dans le domaine de l'énergie. Pour tenter de répondre à cette problématique, il convient tout d'abord de dresser un état des lieux rapide de la crise énergétique mondiale et de son impact sur les États africains, et particulièrement sur ceux de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (I). Puis, il s'agira de présenter les avantages que ces États pourraient tirer des investissements importants annoncés dans le domaine de l'énergie pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) (II).

## **I - De la crise énergétique mondiale et de son impact sur les pays africains**

La crise socio-économique liée à la guerre en Ukraine a mis en exergue la dépendance énergétique de nombreux pays occidentaux, notamment vis-à-vis de la Russie. Cette guerre, lancée par la Russie le 24 février 2022, a indéniablement créé des problèmes d'approvisionnement en énergie dans de nombreux pays, comme la France, l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, etc. Certains d'entre eux ont d'ailleurs subi une rupture brutale d'approvisionnement, à l'instar de la Bulgarie. Des analyses notent par exemple que « l'Allemagne est particulièrement dépendante des importations russes, qui représentent 55 % de sa demande en gaz, 35 % de son pétrole et 45 % de son charbon en 2021, contre respectivement 17 %, 9 % et 26 % en 2020 pour la France »<sup>6</sup>.

Avec la hausse des prix de l'énergie, la guerre en Ukraine a également entraîné une inflation globale<sup>7</sup>. Par exemple, les prix du carburant ont presque doublé aux États-Unis, contraignant le gouvernement à utiliser ses réserves stratégiques pour les faire baisser<sup>8</sup>, l'Amérique latine a connu des émeutes, etc.

Face à leur dépendance vis-à-vis de l'énergie russe, les pays de l'Union européenne ont défini une stratégie, rendue publique pour la première fois en mars 2022, avant d'être détaillée le 18 mai de la même année. Ainsi, le plan REPowerEU de la Commission européenne cherche à réduire le plus rapidement possible cette dépendance, à défaut de s'en affranchir.

Le contexte africain mérite une attention particulière, dans la mesure où comparativement aux autres parties du monde<sup>9</sup>, les études révèlent que près de la moitié de la population africaine

---

<sup>6</sup> Murielle Gagnebin, Inès Bouacida et Andreas Rüdinger, « Sortir de la dépendance au gaz naturel russe : regards croisés France-Allemagne », billet de blog, IDRI, 11 mai 2022, <https://www.agora-energiawende.de> (consulté le 30 janvier 2023).

<sup>7</sup> Cf. par exemple Éric Heyer, Xavier Timbeau, « Perspectives 2023-2024 pour l'économie française », *Revue de l'OFCE Policy Brief*, 114, 13 avril 2023, p. 14-16, <https://www.iea.org/topics/global-energy-crisis?language=>.

<sup>8</sup> Cf. <https://www.state.gov/translations/french/les-etats-unis-interdisent-les-importations-de-petrole-de-gaz-naturel-liquefie-et-de-charbon-russes/>.

<sup>9</sup> Les présidents Macky Sall et Cyril Ramaphosa soulignaient d'ailleurs le risque d'augmentation des coûts de l'énergie pour les États africains en raison de la guerre en Ukraine et de la crise climatique, lors du sommet du G7 tenu en Allemagne. Cf. « Soutien à L'Afrique. Le G7 promet

(567 millions de personnes précisément en Afrique subsaharienne) n'a pas accès à l'électricité, dont 186 en Afrique de l'Ouest.<sup>10</sup> La situation est plus préoccupante au sud du Sahara, avec un taux d'accès à l'énergie estimé à 50,6 % en 2021<sup>11</sup>, en dépit de quelques progrès notés depuis les années 2010<sup>12</sup>. Les besoins annuels relatifs au développement des infrastructures des pays africains sont évalués par la Banque africaine de développement (BAD) à « [...] 130 à 170 milliards de dollars, avec un gap de financement de 68 à 108 milliards de dollars »<sup>13</sup>.

Il est donc important de comprendre l'environnement des États de l'Afrique subsaharienne (A), tout en mettant un accent particulier sur ceux de la zone CEDEAO (B).

### **A - La situation énergétique de l'Afrique**

La couverture énergétique de l'Afrique continue d'être au cœur des préoccupations des différents acteurs du secteur, et en premier lieu, des gouvernements. Ces pays subissent par ailleurs, impuissants, la volatilité des prix des combustibles au niveau mondial, sans compter des difficultés liées à l'obtention des ressources à travers des financements traditionnels tels que l'aide publique au développement ou les recettes domestiques.

Le continent africain (avec de grandes variations selon les pays) dispose d'importantes réserves de ressources énergétiques :

- Les énergies fossiles (le pétrole et le gaz) sont exploitées pour l'essentiel sous forme de rente d'exploitation et comme source primaire de production d'énergie électrique. Leurs « découvertes » s'égrènent au fil des avancées technologiques en matière d'exploration et des évolutions de leur cours mondial. Certains des États concernés commencent seulement à vouloir les utiliser pour le développement de leur secteur énergétique.

- Les énergies renouvelables (eau, éolien, biomasse, solaire) constituent une chance d'assurer une transition énergétique avec beaucoup moins de problèmes que dans les pays développés. Dans certains cas, elles pourraient être développées d'emblée, à condition de disposer des infrastructures et donc des ressources financières nécessaires, en les combinant et en

---

600 milliards USD », *Africa Exclusive*, 28 juin 2022, <https://www.africa-exclusive.com/2022/06/afrique-g7-soutien-infrastructures.html?m=1>.

<sup>10</sup> Cf. « Rapport relatif au suivi des avancées de l'objectif du développement durable n°7 ». juin 2023, Agence Internationale de l'Énergie : [https://trackingsdg7.esmap.org/data/files/download-documents/sdg7-report2023-ch1\\_access\\_to\\_electricity.pdf](https://trackingsdg7.esmap.org/data/files/download-documents/sdg7-report2023-ch1_access_to_electricity.pdf) (consulté le 07 juin 2023).

[https://trackingsdg7.esmap.org/data/files/download-documents/sdg7-report2023-full\\_report.pdf](https://trackingsdg7.esmap.org/data/files/download-documents/sdg7-report2023-full_report.pdf),

<sup>11</sup> Cf. « Accès à l'électricité (% de la population) - Sub-Saharan Africa », Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS>.

<sup>12</sup> *Idem*.

<sup>13</sup> [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/Perspectives\\_Economiques\\_en\\_Afrique\\_2018\\_-fr\\_Chapitre3.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/Perspectives_Economiques_en_Afrique_2018_-fr_Chapitre3.pdf).

les complétant si besoin avec un recours limité aux énergies fossiles. En effet, cette zone est dotée d'infrastructures limitées comparativement aux autres régions du monde.

Par ailleurs, le taux d'accès à l'énergie est faible, particulièrement en Afrique subsaharienne : la Banque mondiale l'estime à 50,5 % en 2021<sup>14</sup>. Les coûts de l'électricité sont également élevés, notamment en Afrique de l'Ouest. Le mix énergétique y est fortement dominé par les énergies fossiles, en dépit de l'immense réserve en énergies renouvelables de la région (solaire, éolien, hydroélectricité et géothermie). Le taux d'exploitation de l'énergie solaire dans cette région est par exemple évalué à « 1 % sur un potentiel de 60 % au niveau mondial, [avec] un coût très abordable »<sup>15</sup>, malgré les efforts entrepris concernant la transition énergétique, aussi bien au niveau des organisations régionales qu'à celui des États. En Afrique subsaharienne, le Kenya est cité en exemple en matière de développement des énergies renouvelables, estimées à environ 90 % de son mix énergétique<sup>16</sup>.

Cependant, tous les pays africains n'ont pas les mêmes capacités de mobilisation des ressources énergétiques. La prise en compte de cet aspect est fondamentale dans les solutions proposées, qu'elles émanent des autorités publiques ou des investisseurs potentiels.

## **B - Contexte énergétique spécifique de la zone CEDEAO**

Dans la région ouest-africaine, le taux d'accès à l'électricité est estimé par la Banque mondiale à « 42 % pour la population totale et 8 % seulement pour la population rurale »<sup>17</sup>. Au Nigeria, la première économie de la région, le taux d'accès est estimé à 59,5 % en 2021<sup>18</sup>. La Côte d'Ivoire et le Ghana disposent de taux plus élevés, évalués respectivement à 71,1 % et 86,3 % par la Banque mondiale. Le Niger a le plus faible taux d'accès à l'énergie de la région, soit 18,6 %<sup>19</sup>. Or, l'accès à l'électricité est l'un des critères d'un bon indice de développement humain, concernant

---

<sup>14</sup> Cf. « Accès à l'électricité (% de la population)- Sub-Saharan Africa » (art. cité).

<sup>15</sup> Cf. rapport spécial de l'AIE sur les perspectives énergétiques de l'Afrique, publié en 2022, <https://www.globalshift.ca/rapport-special-de-laie-sur-les-perspectives-energetiques-de-lafrique/#:~:text=Selon%20l'AIE%2C%20le%20continent,%C3%A9nergie%20d'aujourd'hui> (consulté le 4 septembre 2023).

<sup>16</sup> Cf. Beatrice Cordiano, « Les énergies renouvelables en Afrique : l'exemple du Kenya », <https://www.energy-observer.org/fr/ressources/les-energies-renouvelables-en-afrique> (consulté le 4 septembre 2023).

<sup>17</sup> Riccardo Puliti, vice-président pour les infrastructures, Banque mondiale, <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/engager-lafrique-sur-la-voie-de-lacces-universel-lelectricite#:~:text=L'Afrique%20de%20l'Ouest,chiffres%20ont%20de%20graves%20cons%C3%A9quences> (visité le 5 novembre 2022).

<sup>18</sup> Cf. « Accès à l'électricité (% de la population) – Nigeria », Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=NG>.

<sup>19</sup> *Idem*.

notamment « la capacité à vivre longtemps et en bonne santé, l'accès à l'éducation et au savoir et un niveau de vie décent »<sup>20</sup>.

Cependant, certaines régions sont plus adaptées que d'autres au développement de tel ou tel type d'énergie. Par exemple, le Burkina Faso, le Sénégal ou le Mali bénéficient d'un ensoleillement plus important que d'autres pays, favorisant l'installation et l'exploitation d'équipements photovoltaïques. La Guinée, qualifiée de « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », arrosée par 1 165 cours d'eau dont cinq fleuves internationaux<sup>21</sup>, dispose d'une capacité hydroélectrique très importante, estimée à plus de 6 000 mégawatts. Le pays a ainsi commencé à mettre en valeur le potentiel énergétique du fleuve Konkouré dès 2011, avec la mise en œuvre du barrage hydroélectrique de Kaleta, d'une capacité de 240 mégawatts, et de celui de Souapiti, d'une capacité de 450 mégawatts, tous deux totalement opérationnels.

## **II - De la nécessité d'intensifier la mobilisation en Afrique face à l'urgence énergétique**

Bien avant la guerre en Ukraine, les pays africains ont commencé à bâtir leur stratégie concernant l'utilisation optimale des énergies renouvelables, visant une meilleure exploitation de leurs potentialités, la prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement. Ils ont également opté pour l'interconnexion énergétique, qui fait l'objet de divers projets au sein de la CEDEAO, et pour la mobilisation des financements privés à travers les partenariats public-privé (PPP).

En 2021, l'Union africaine a par exemple lancé une initiative pour le développement des énergies renouvelables (AREI). Elle cherche ainsi à privilégier l'accès aux sources d'énergie propre, tout en favorisant un développement durable et respectueux du climat en Afrique<sup>22</sup>. D'autres initiatives sont également notées, telles que celles soutenues par les États-Unis à travers « Power Africa », la facilité d'inclusion énergétique, etc.

Récemment, des discussions entre le Sénégal et l'Allemagne ont été annoncées pour soutenir l'exploitation du gaz naturel dans la perspective de son exportation vers l'Europe<sup>23</sup>. Le lancement de la production conjointe du Sénégal et de la Mauritanie est prévu en décembre

---

<sup>20</sup> Cf. PNUD, rapport mondial sur le développement humain 2021-2022, <https://report.hdr.undp.org/fr/>.

<sup>21</sup> Selon les données statistiques sur le réseau hydrographique de la Guinée du ministère en charge de l'Énergie et de l'Eau.

<sup>22</sup> Cf. <https://www.arei.org>.

<sup>23</sup> « GNL : Le Sénégal au soutien de l'Allemagne ? », 20 juin 2022, <https://www.le-gaz.fr/afrique/20062022,gnl-le-senegal-au-soutien-de-l-allemande-,950.html> (consulté le 21 juin 2022).

2023, avec un objectif de « 2,5 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié par an dans un premier temps, et 10 millions en 2030 »<sup>24</sup>.

Des améliorations de la situation énergétique des États de l'Afrique de l'Ouest sont tout à fait envisageables, notamment à travers le recours au financement privé (A), assorti d'une mutualisation des infrastructures (B).

### **A - Intérêt des partenariats public-privé pour financer les investissements énergétiques en Afrique de l'Ouest**

De l'avis des spécialistes « Les partenariats public-privé ont trait aux contrats globaux par lesquels le secteur privé assure le financement, la conception, la construction d'infrastructures et la prestation de services des infrastructures qui relèvent habituellement de la compétence de l'État »<sup>25</sup>. Ils portent généralement sur des projets d'infrastructures économiques et sociales, au premier rang desquelles se trouvent la production, le transport et la distribution d'énergie.

L'association du privé dans le financement des investissements publics, indépendamment de la forme qu'elle peut présenter, tire sa source de l'avis de nombreux spécialistes et de la politique développée en Grande-Bretagne à partir des années 1990, intitulée *Private Finance Initiative* (PFI)<sup>26</sup>.

L'objectif n° 7 de l'ODD concernant l'accès universel à l'électricité ne peut pas être atteint par les pays de la CEDEAO sans réaliser d'importants travaux d'extension et de densification des infrastructures de production, de transport et de distribution, aussi bien dans les grandes agglomérations que dans les zones rurales.

En effet, si les projets énergétiques exigent des investissements très importants, ils répondent aussi à une forte demande des usagers, laquelle est susceptible d'en assurer la rentabilité sur le plan commercial. Les projets financés sous forme de partenariats public-privé – notamment le CET (« Concession, Exploitation, Transfert »), plus connu sous l'acronyme anglo-saxon BOT<sup>27</sup> ou ses dérivés (BOO, ROT, etc.) – pour la réalisation de centrales hydroélectriques, thermiques et solaires,

---

<sup>24</sup> *Idem.*

<sup>25</sup> Cf. Laurent Richer, François Licher, *Droit des contrats administratifs*, 12<sup>e</sup> éd., LGDJ-Lextenso, 2021, p. 459 et suiv.

<sup>26</sup> Cf. par exemple Bruno de Cazalet, *L'Évolution des concepts juridiques de concession et de partenariat public-privé ces vingt dernières années sous l'influence de la Common Law*, IBLJ, 2014, p. 4.

<sup>27</sup> Cette technique contractuelle serait originaire de Turquie, selon Christian Bittinger, *La gestion déléguée des services publics dans le monde, Concession ou BOT*, Berger-Levrault, 1997, p. 97.

contribuent à l'amélioration de l'offre via une augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité<sup>28</sup>.

Des projets d'envergure ont été réalisés en Afrique subsaharienne dans le secteur de l'énergie, en partenariat avec le secteur privé, sur la base de ces structures de type BOT ou de ses dérivés. Toutes ces formules de financement de grands projets d'infrastructures limitent les risques de recours contre les actionnaires privés et l'État, notamment en termes de coûts et de volumes d'investissements. En effet, les actifs et les revenus du projet servent à sécuriser le financement<sup>29</sup>, ce que l'on appelle le financement « sur projet »<sup>30</sup>.

Les PPP sont également pratiqués pour les projets de taille moyenne ou petite, notamment en milieu rural (mini-réseaux, kits, etc.). Grâce à ces partenariats développés à une plus petite échelle dans le cadre de projets hors réseaux et de mini-réseaux en exploitant les énergies renouvelables, des populations rurales, jusque-là en situation difficile, peuvent accéder à l'électricité.

Ainsi, les financements privés peuvent favoriser l'investissement dans les infrastructures sans présenter d'emblée une charge supplémentaire immédiate pour l'emprunt ou la dette publique. L'acquittement du coût de l'électricité par les usagers peut également engranger des recettes pour l'entreprise nationale en charge de la production ou de la distribution de l'énergie. Les compétences dont dispose le secteur privé, particulièrement en matière de gestion et sa capacité à innover peuvent également accroître l'efficacité et l'efficience des services publics. Les PPP représentent ainsi un important acteur de l'investissement pour les autorités publiques, pouvant disposer d'un meilleur rapport qualité/prix.

Par ailleurs, les États peuvent utiliser des outils mis en place, notamment par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)<sup>31</sup> et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), pour la réalisation de projets en partenariat public-privé. Les banques

---

<sup>28</sup> Les PPP à paiement public hérités de la PFI et du contrat de partenariat à la française (devenu marché de partenariat) apparaissent encore à ce jour difficilement accessibles pour les budgets des pays de la CEDEAO.

<sup>29</sup> Cf. par exemple Issakha Ndiaye, *Les contrats de partenariat public-privé et le développement des infrastructures au Sénégal*, L'Harmattan, 2015, p. 117 et suiv.

<sup>30</sup> La Côte d'Ivoire a été pionnière de ce mouvement dans le secteur de la production d'électricité, menant le premier projet de construction et d'exploitation d'une centrale électrique indépendante (CIPREL), avec un cofinancement des partenaires, notamment la Société financière internationale (SFI), en 1995. Elle a été achevée en 1999. D'autres projets ont suivi dans la sous-région, notamment dans les domaines de l'électricité, des transports, des télécommunications, etc. Par exemple : le nouvel aéroport et l'autoroute à péage de Dakar, le pont à péage d'Abidjan, les barrages hydroélectriques de Souapiti en Guinée, etc.

<sup>31</sup> Huit pays de la CEDEAO sont regroupés au sein de l'Union économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

commerciales ainsi que les institutions financières internationales sont les principales pourvoyeuses de fonds pour ces investissements, sous la forme de partenariats public-privé lorsque les conditions le permettent. Les fonds souverains sont aussi tout à fait indiqués pour participer à ce type de financement. Cependant, ceux-ci recherchent généralement la performance et une forte rentabilité, souvent incompatibles avec une tarification garantissant l'accessibilité de tous. Si les fonds d'investissements locaux ne sont souvent pas suffisamment importants pour prendre en charge le financement de tels projets, ils peuvent néanmoins y participer et contribuer significativement à l'accélération du développement économique des États.

Cependant, les PPP présentent des risques : la qualité de la gestion (y compris au plan comptable) et une répartition optimale des risques sont cruciales, notamment pour les États<sup>32</sup>. Ils ne peuvent donc être efficaces qu'à travers la définition d'une stratégie de la part de l'État, qui permettra de se focaliser, dans un premier temps, sur les projets identifiés comme prioritaires, ce qui est indéniablement le cas des projets énergétiques qui sont catalyseurs et rentables.

## **B - L'accès universel à l'électricité par le développement des projets intégrés**

Parmi les causes du retard de l'électrification de l'Afrique de l'Ouest, des observateurs mentionnent l'absence de programmes régionaux favorisant l'interconnexion électrique et le manque de développement du mix énergétique. Or, ceux-ci favoriseraient les échanges d'énergies dans un contexte de limitation des sources énergétiques disponibles.

La CEDEAO travaille à l'intégration électrique régionale à travers un programme de projets d'interconnexion transfrontaliers, qui permettra de rendre effectifs la mutualisation des réseaux électriques et l'échange d'énergies. Le but est d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations et des sociétés et industries implantées dans la région.

La récente ligne d'interconnexion électrique<sup>33</sup> à haute tension de 225 kV des pays de la *Mano River Union*, à savoir la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée, tous membres de la CEDEAO, est un exemple intéressant. D'un coût estimé à 530,63 millions de dollars<sup>34</sup> et d'une longueur de 1 400 kilomètres, cette ligne relie les réseaux électriques des quatre pays<sup>35</sup>. Dans le

---

<sup>32</sup> Frédéric Marty, « Une arme à double tranchant ? Le recours aux partenariats public-privé et la maîtrise des risques budgétaires », *Revue française d'administration publique*, 2017/3, n° 163, p. 613-630.

<sup>33</sup> Un projet premier du genre dans l'Union du fleuve Mano (*Mano River Union*) fait partie des projets prioritaires du plan directeur du système d'échanges d'énergie électrique de l'Afrique de l'Ouest, sur la base de la coopération qui lie les sociétés nationales d'électricité.

<sup>34</sup> Cf. rapport final de la 4<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage du projet CLSG du 11 août 2022, <https://www.transcoclsg.org/wp-content/uploads/2022/08/RAPPORT-FINAL-REUNION-DU-COMITE-DE-PILOTAGE.pdf> (consulté le 15 mars 2023).

<sup>35</sup> Le projet prévoit d'alimenter les 115 localités traversées par la ligne, permettant ainsi aux populations et aux structures publiques et privées de bénéficier d'une couverture électrique.

cadre du financement de ce grand projet WAPP (*West African Power Pool*) et CLSG (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée), ces États ont bénéficié de l'appui financier de différents partenaires du développement<sup>36</sup>.

La gestion de cette ligne d'interconnexion est confiée à la société créée par les quatre États, dénommée Société de transport d'électricité régionale Transco-CLSG. Son capital, fixé à 4 000 000 dollars américains, est conjointement détenu par quatre sociétés d'électricité : Côte d'Ivoire Énergies, *Liberia Electricity Corporation* (LEC), NPA et Électricité de Guinée (Guinée), *Electricity Distribution and Supply Authority* (Sierra Leone), à hauteur d'un million de dollars<sup>37</sup>. Dans un premier temps, c'est la Côte d'Ivoire qui fait office d'exportatrice d'électricité ; les trois autres pays suivront dès qu'ils seront en mesure d'exporter leur excédent d'énergie.

D'autres projets d'intégration électrique sont également réalisés ou en cours de réalisation dans la région. Tel est le cas du projet de ligne d'interconnexion électrique réalisée par l'Organisation pour la mise en œuvre du fleuve Gambie (OMVG), qui regroupe quatre pays de la CEDEAO : la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Le projet d'interconnexion africaine porté par la Guinée et la Chine, GEIDCO, se met en place également. Il vise la « promotion du développement des énergies propres », « l'interconnexion des réseaux » et « la satisfaction de la demande mondiale d'électricité d'une manière propre et écologique »<sup>38</sup>.

Cette politique d'intégration électrique de la CEDEAO s'inscrit dans l'objectif global de l'Union africaine<sup>39</sup> qui, à travers son programme « Agenda 2063 », souhaite favoriser l'intégration africaine en matière d'infrastructures en mettant l'accent sur l'inclusivité et le développement durable, tout en s'appuyant sur le secteur privé à travers les partenariats public-privé<sup>40</sup>.

---

<sup>36</sup> Cf. <https://projectsportal.afdb.org> et PPIAF, « PPIAF facilite la révision des accords juridiques du projet d'interconnexion des réseaux électriques de Côte d'Ivoire, du Liberia, de Sierra Leone et de Guinée WAPP-CLSG », mars 2014, [https://www.ppiaf.org/documents/3082?ref\\_site=ppiaf](https://www.ppiaf.org/documents/3082?ref_site=ppiaf) (consulté le 2 août 2022).

<sup>37</sup> Cf. par exemple Élise Akitani, « Énergie - Un projet pionnier pour électrifier les pays de l'Union du fleuve Mano », Fonds africain de développement, groupe de la Banque africaine de développement, 7 novembre 2013, <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/pioneering-energy-project-to-bring-relief-to-mano-river-uni-countries-12527> (consulté le 19 janvier 2023). Voir aussi le site du Parlement de la Sierra Leone, <https://www.parliament.gov.sl>.

<sup>38</sup> Cf. <https://geidco.org.cn> (consulté le 15 mai 2023).

<sup>39</sup> Tel est le cas du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) dans les domaines du transport, de l'énergie, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des eaux transfrontalières.

<sup>40</sup> Voir Union africaine, « Développement des infrastructures et de l'énergie », page de présentation, s.d., <https://au.int/fr/developpement-des-infrastructures-et-de-lenergie> (consulté le 15 mars 2023) ; Sibi Bonfils, « Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons », 30 avril 2020, <https://www.globalshift.ca/agenda-2063-lafrique-que-nous-voulons/>

L'énergie occupe une place importante dans l'Agenda et figure en bonne position parmi les douze principaux projets d'infrastructures présentés par l'Union africaine, afin de favoriser l'accès de l'ensemble de la population africaine à une électricité propre et abordable. Son choix porte par exemple sur le projet du barrage de Grand Inga en République Démocratique du Congo, d'une capacité de « 43 200 mégawatts »<sup>41</sup>.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, pour favoriser la reprise post-Covid-19 et atteindre les objectifs de développement durable (ODD), les pays du G7<sup>42</sup>, lors du sommet qui s'est tenu le 27 juin 2022 à Elmau, en Allemagne, ont approuvé la création d'un fonds intitulé « Partenariat mondial pour les infrastructures ». Celui-ci sera doté d'une enveloppe de 600 milliards de dollars pour financer en priorité les projets d'infrastructures dans les pays en développement, notamment en Afrique<sup>43</sup>.

## **Conclusion**

La situation mondiale, caractérisée par la crise énergétique, conduit à s'interroger sur les solutions qui s'offrent à l'Afrique alors qu'elle connaît déjà un déficit important d'électricité. Cependant, la zone CEDEAO, à l'instar de l'Afrique subsaharienne, s'est résolument engagée dans un processus d'amélioration de la couverture énergétique universelle pour le bien des populations et des entreprises, tout en faisant recours à la participation, nécessaire, du secteur privé<sup>44</sup>.

L'effet conjugué de la pandémie de Covid-19, qui a ébranlé les systèmes socio-économiques, y compris les moyens d'approvisionnement, de l'incapacité des pays à s'en relever rapidement et de la guerre en Ukraine a fini par pousser les prix énergétiques et alimentaires à la hausse, déclenchant une inflation globale. Cette crise énergétique mondiale a touché les économies africaines, mais elle constitue aussi une opportunité pour les pays disposant de sources d'énergie inexploitées.

---

<sup>41</sup> Cf. <https://au.int/fr/agenda2063/projets-phares>.

<sup>42</sup> Le G7 est un groupe de discussion et de partenariat composé des sept pays disposant du plus important produit intérieur brut mondial (PIB), à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

<sup>43</sup> Cf. <https://www.agenceecofin.com/actualites/2706-99124-infrastructures-le-g7-annonce-un-programme-d-investissement-600-milliards-ciblant-prioritairement-l-afrique> (consulté le 28 juin 2022).

<sup>44</sup> Cependant, le recours au financement privé doit être assorti d'un cadre juridique et institutionnel adéquat, de mesures et de suivis appropriés pour une meilleure gestion du choix des projets, de procédures de sélection et de réalisation de ceux-ci. Plusieurs pays de la CEDEAO ont adopté des lois spécifiques sur les PPP (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Sénégal...).

Dans ce contexte, la transition énergétique devient incontournable en Afrique, notamment pour prévenir les futurs chocs énergétiques et améliorer l'accès à l'énergie, tout en favorisant la réduction des inégalités entre les zones urbaines et rurales dans ce domaine.

Par ailleurs, il est important de dépasser cette étape en menant des actions fortes qui favorisent la mise en œuvre effective des projets au niveau tant de la CEDEAO<sup>45</sup> que de l'Union africaine. Les États africains, compte tenu de leur taille, ont tout à gagner à mutualiser les financements dans le cadre des projets régionaux et à optimiser les sources d'énergie, afin de progresser vers les objectifs d'électrification à l'horizon 2030. L'« Agenda 2063 » est donc une très belle initiative qu'il convient de rendre opérationnelle et de renforcer.

## Références

### Ouvrages

Christian Bittinger, *La Gestion déléguée des services publics dans le monde, Concession ou BOT*, Berger-Levrault, 1997, p. 97.

Bruno de Cazalet, *L'Évolution des concepts juridiques de concession et de partenariat public privé ces vingt dernières années sous l'influence de la Common Law*, IBLJ, 2014, p. 4.

Issakha Ndiaye, *Les Contrats de partenariat public-privé et le développement des infrastructures au Sénégal*, L'Harmattan, 2015, p. 117 et suiv.

Laurent Richer, François Licher, *Droit des Contrats administratifs*, 12<sup>e</sup> éd., LGDJ-Lextenso, 2021, p. 459 et suiv.

### Articles

« Soutien à L'Afrique. Le G7 promet 600 milliards USD », *Africa Exclusive*, 28 juin 2022 : <https://www.africa-exclusive.com/2022/06/afrique-g7-soutien-infrastructures.html?m=1> (consulté le 15 juillet 2023).

Élise Akitani, « Énergie - Un projet pionnier pour électrifier les pays de l'Union du fleuve Mano », Fonds africain de développement, groupe de la Banque africaine de développement, 7 novembre 2013 : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/pioneering-energy-project-to-bring-relief-to-mano-river-uni-countries-12527> (consulté le 19 janvier 2023).

---

<sup>45</sup> Cependant, l'intégration énergétique prônée est fortement tributaire de la stabilité politique et de la sécurité, qui constituent de véritables risques pour cette région.

Sibi Bonfils, « Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons », Global Shift Institut, 30 avril 2020 : <https://www.globalshift.ca/agenda-2063-lafrique-que-nous-voulons/> (consulté le 21 juin 2022).

Carole Carpentier, « GNL : Le Sénégal au soutien de l'Allemagne ? », Le Gaz.fr, 20 juin 2022 : [https://www.le-gaz.fr/afrique/20062022\\_gnl-le-senegal-au-soutien-de-l-allemande-,950.html](https://www.le-gaz.fr/afrique/20062022_gnl-le-senegal-au-soutien-de-l-allemande-,950.html) (consulté le 21 juin 2022).

Beatrice Cordiano, « Les énergies renouvelables en Afrique : l'exemple du Kenya », Energy Observer, <https://www.energy-observer.org/fr/ressources/les-energies-renouvelables-en-afrique> (consulté le 4 septembre 2023).

Murielle Gagnebin, Inès Bouacida et Andreas Rüdinger, « Sortir de la dépendance au gaz naturel russe : regards croisés France-Allemagne », billet de blog, IDRI, 11 mai 2022 : <https://www.agora-energiawende.de> (consulté le 30 janvier 2023).

Éric Heyer, Xavier Timbeau, « Perspectives 2023-2024 pour l'économie française », *Revue de l'OFCE Policy Brief*, 114, 13 avril 2023, p. 14-16 : <https://www.iea.org/topics/global-energy-crisis?language=> (consulté le 15 avril 2023).

Frédéric Marty, « Une arme à double tranchant ? Le recours aux partenariats public-privé et la maîtrise des risques budgétaires », *Revue française d'administration publique*, 2017/3, n° 163, p. 613-630.

Douglas Okwatch, « L'Énergie : la position de l'Afrique à la CdP27 », *Afrique Renouveau*, 1<sup>er</sup> novembre 2022 : <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/novembre-2022/lenergie-la-position-de-lafrique-a-la-cdp27> (consulté le 13 février 2023).

PPIAF, « PPIAF facilite la révision des accords juridiques du projet d'interconnexion des réseaux électriques de Côte d'Ivoire, du Liberia, de Sierra Leone et de Guinée WAPP-CLSG », *Impact Stories*, mars 2014 : [https://www.ppiaf.org/documents/3082?ref\\_site=ppiaf](https://www.ppiaf.org/documents/3082?ref_site=ppiaf) (consulté le 2 août 2022).

Riccardo Puliti, Vice-Président pour les infrastructures, Banque mondiale,

<https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/engager-lafrique-sur-la-voie-de-lacces-universel-lelectricite#:~:text=L'Afrique%20de%20l'Ouest,chiffres%20ont%20de%20graves%20cons%C3%A9quences> (visité le 05 novembre 2022).

## **Rapports et données chiffrées**

Agence internationale de l'énergie (AIE), « Rapport spécial sur les perspectives énergétiques de l'Afrique », 2022 : <https://www.globalshift.ca/rapport-special-de-laie-sur-les-perspectives-energetiques-de->

[lafrique/#:~:text=Selon%20l'AIE%2C%20le%20continent,%C3%A9nergie%20d'aujourd'hui](#)  
(consulté le 4 septembre 2023).

« Rapport relatif au suivi des avancées de l'objectif du développement durable n°7 », juin 2023  
(consulté le 07 juin 2023) : <https://trackingsdg7.esmap.org/data/files/download->

Banque africaine de développement, « Perspectives économiques de l'Afrique 2022 », 2022 :  
[https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/perspectives\\_economiques\\_en\\_afrique\\_2022\\_web.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/perspectives_economiques_en_afrique_2022_web.pdf)

Banque mondiale, « Accès à l'électricité (% de la population)- Sub-Saharan Africa » :  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS>

Banque mondiale, « Accès à l'électricité (% de la population) – Nigeria » :  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=NG>

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2021-2022 :  
<https://report.hdr.undp.org/fr/>

Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée (CLSG), « Rapport final de la quatrième réunion du comité de pilotage », 11 août 2022 : <https://www.transcoclsg.org/wp-content/uploads/2022/08/RAPPORT-FINAL-REUNION-DU-COMITE-DE-PILOTAGE.pdf> (consulté le 15 mars 2023).

Union africaine, « Développement des infrastructures et de l'énergie », page de présentation, s.d. : <https://au.int/fr/developpement-des-infrastructures-et-de-lenergie> (consulté le 15 mars 2023).